

PREFECTURE DU FINISTERE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de LOCRONAN

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2019, l'ouverture d'une enquête publique de quinze jours a été prescrite sur la demande formulée par les conseils municipaux de LOCRONAN et de PLONEVEZ-PORZAY en vue de modifier les limites territoriales des communes de LOCRONAN et de PLONEVEZ-PORZAY.

Pendant la durée de l'enquête qui se déroulera du 6 janvier 2020 au 21 janvier 2020 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de LOCRONAN et de PLONEVEZ-PORZAY où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser en mairie par écrit au nom du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune de Locronan à l'adresse suivante : <http://villedelocronan.fr>.

M. Jean-Jacques Le Goff, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, tiendra des permanences en :

Mairie de LOCRONAN :

- le lundi 6 janvier de 9H00 à 12H00 ;
- le samedi 18 janvier de 9H00 à 12H00 ;

Mairie de PLONEVEZ-PORZAY :

- le samedi 11 janvier de 9H00 à 12H00 ;
- le mardi 21 janvier de 14H00 à 17H00.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la préfecture ainsi qu'à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, et, le cas échéant, du mémoire en réponse du demandeur.